



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mardi 1^{er} juillet 2014, à 20h30, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre cette séance extraordinaire du mardi 1^{er} juillet 2014 en souhaitant la bienvenue à chacun. Cela lui fait plaisir d'être à ce poste. Il va tout faire pour que tout se passe bien durant cette année de présidence et remercie chacun de sa confiance. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal ainsi que de 20 Conseiller généraux.

Absents excusés

Yvan Botteron
Nicolas Jean-Mairet
Lise-Marieke Richard

Arrivés dès le point n°2

José Chopard
Yvan Monard

Monsieur le Président Guillaume Maire constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté et ajoute le point n°5 « Courrier » :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2014,
2. Demande d'un crédit de fr. 236'800.- permettant la rénovation du grand réservoir,
3. Demande d'un crédit de fr. 57'000.- permettant la rénovation du hangar des pompiers,
4. Demande d'un crédit de fr. 44'000.- permettant la rénovation de salles de bains dans l'immeuble Pury 5,
5. Courrier.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2014

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Rolf Hostettler revient sur le point n°8 de ce document (Demande d'avis du Conseil général face à l'escalier situé auprès de Grande rue 27) et cite « *Monsieur le Président Jean-Marc Robert demande alors aux groupes de faire des propositions pour le prochain Conseil général et demande à l'administrateur communal de prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine séance.* ».

Monsieur Rolf Hostettler a remarqué que ce point n'est pas à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui et souhaite qu'il figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique qu'il s'agit effectivement d'un oubli. Le Conseil communal s'est penché sur la question car il y a plusieurs escaliers en mauvais état. Il semblait au Conseil communal que l'escalier le plus favorable au niveau des travaux et dans l'urgence était celui qui est à côté de la nouvelle cour d'école. Celui qui est fermé est certes plus dégradé, mais il n'est plus en service. Le Conseil communal a alors pensé présenter au Conseil général un coût pour cet escalier-ci et par la suite les escaliers en-dessous de chez Frésard.

Monsieur Rolf Hostettler demande si on parle bien de l'escalier qui part de la rue du Collège pour aller jusqu'à chez Frésard.

Monsieur Gian Carlo Frosio répond par la négative et indique qu'il s'agit de l'escalier qui se trouve à côté de la nouvelle cour d'école. Il y a en effet l'escalier qui est fermé qui va de la cour d'école jusque chez Frésard et on a d'autres escaliers.

Monsieur Rolf Hostettler demande alors si c'est au Conseil général de faire des propositions par rapport à la suite des travaux et non pas par rapport à cet escalier-là, tout en respectant l'échéancier des investissements.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que c'est bien par rapport à la suite des travaux et répète que le Conseil communal avait penché pour cet escalier-là, par rapport à l'utilisation des élèves et la mise en fonction de la nouvelle cour d'école.

Monsieur Rolf Hostettler rappelle que lors de la dernière séance, il avait été décidé qu'un point serait à l'ordre du jour de la séance suivante et constate désormais que ce point ne sera plus mis à l'ordre du jour d'une séance du Conseil général.

Monsieur Cédric Schwab indique que ce qui était spécifié lors de la dernière séance était que le Conseil général devait simplement indiquer au Conseil communal dans quel ordre de priorité les réfections des escaliers sont à entreprendre. Le PLR s'était un peu trompé lors de sa séance de groupe... Monsieur Cédric Schwab précise encore que le Conseil communal fera une proposition lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame Aline Botteron indique une faute de frappe en page 2 : « ...soit remplacé par sollicité, de dont prend note l'administrateur... »; « de » est à remplacer par « ce ».

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 236'800.- permettant la rénovation du grand réservoir

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Madame Sylviane Barth indique que le Parti Socialiste et Libre soutient pleinement cette demande de crédit pour deux raisons principales. La première raison est le besoin indiscutable de rénovation du réservoir. Les photographies sont parlantes et les services de l'Etat demandent d'agir dans les plus brefs délais. La deuxième raison est que la demande de crédit a été réfléchie avec un bureau d'ingénieurs et qu'elle est cohérente. Il s'agit d'une réfection simple et sans fioriture, certes coûteuse mais avec de bons matériaux qui assureront un fonctionnement à long terme. Le Parti Socialiste et Libre tient à remercier le Conseil communal pour son rapport et son travail dans ce domaine.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant a décidé dans sa séance de groupe de soutenir la demande de crédit pour la rénovation du grand réservoir. En effet, l'approvisionnement en eau est une chose primordiale pour notre commune. Les divers postes de dépenses n'ont pas soulevé de grands débats si ce n'est les coûts du rapport technique (les fr. 9'000.- déjà dépensés) et les fr. 14'600.- pour le complément d'étude et la direction des travaux. Le PDI se demande si ces dépenses sont absolument nécessaires et s'il ne serait pas possible de limiter ces postes au strict minimum. En effet, les deux montants représentent déjà plus d'un dixième de la somme que nous nous apprêtons à débloquer.

Le Parti Démocratique Indépendant désire rendre attentif le Conseil communal que si la direction des travaux est confiée à un bureau d'ingénieurs, celui-ci se doit de rendre l'ouvrage en parfait état de fonctionnement pour le montant devisé et dans les délais convenus. Le bureau prend également, par le fait d'être rémunéré pour cette direction, la responsabilité que cela fonctionne et en assume, le cas échéant, en cas de vice de fonctionnement, la responsabilité y compris financière.

Concernant les études liées à des bureaux d'ingénieurs, **Monsieur Jean-Maurice Calame** indique qu'en général, c'est un 10% des coûts des travaux, ce qui est la règle dans le domaine de l'ingénierie. Il y a des domaines où on peut se passer de bureaux d'ingénieurs et des domaines où on le peut difficilement. Monsieur Jean-Maurice Calame a fait des expériences parfois où il a voulu se passer de bureaux d'ingénieurs (par exemple aux captages) et finalement, il a tout de même dû demander une petite étude de Viteos (qui n'a pas coûté très cher), mais Viteos n'a pas le personnel pour tout faire. Dans ce cas-là, il y a tout de même des calculs de dimensionnement de tuyaux, de circulation d'eau, de normes d'hygiène, ... ce qui est assez complexe. Il n'existe non plus pas de service technique dans notre petite commune, il n'est donc pas possible de se reposer sur les employés communaux. On peut aller un bout, mais l'engagement d'un bureau d'ingénieur est un mal nécessaire. Ce bureau garantit que l'organisation se fasse, que les travaux ont bien été facturés, ... ce qui n'est pas toujours évident pour le Conseil communal. Dans ce domaine-là, il s'agit de vider une cuve, faire les travaux, idem avec l'autre cuve. Le bureau d'ingénieurs sera alors très utile pour coordonner cela.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

3. Demande d'un crédit de fr. 57'000.- permettant la rénovation du hangar des pompiers

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Gaël Maire indique que le Parti Socialiste et Libre soutient ce rapport et encourage les Conseillers généraux à en faire de même pour les raisons suivantes. Premièrement, ce hangar sera utilisé également après la réorganisation des sapeurs-pompiers. Deuxièmement, afin que le matériel soit entreposé dans de bonnes conditions. Enfin, pour que les pompiers bénéficient d'un bâtiment sain pour effectuer leurs activités dans de bonnes conditions.

Monsieur Loïc Perrin annonce que le Parti Démocratique Indépendant soutiendra ce projet car il estime qu'il est bien d'entretenir ce bâtiment tout en sachant qu'il va encore servir dans sa tâche.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que le Parti Libéral-Radical a également décidé de soutenir ce projet sans partir dans l'idée de l'isolation périphérique car le changement obtenu grâce au remplacement des portes semble suffisant dans l'optimisation des performances énergétiques du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

4. Demande d'un crédit de fr. 44'000.- permettant la rénovation de salles de bains dans l'immeuble Pury 5

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Laurent Jeanneret indique que le Parti Démocratique Indépendant acceptera cette demande de crédit car il estime bien de remettre en état ces deux salles de bains.

Madame Judith Jean-Baptiste annonce que le Parti Socialiste et Libre soutient ce rapport et pense qu'il est vraiment nécessaire de rénover ces salles de bains vu l'état déplorable.

Monsieur Simon Kammer signale que le Parti Libéral-Radical voulait savoir si des devis avaient été demandés pour ces travaux ou si des devis d'autres salles de bains avaient été utilisés pour constituer la demande de crédit.

Monsieur Didier Barth indique qu'il a utilisé les devis des trois autres salles de bains qui ont été rénovées ces deux dernières années pour pouvoir établir ce dossier. Il y a toujours le problème lancinant dans ces bâtiments des conduites en cuivre qui alimentent l'eau chaude et qui fuient régulièrement. Tous les 6 mois, le Conseil communal doit envoyer quelqu'un pour réparer ces conduites. C'est ce qui fait qu'il y a fr. 4'500.- par appartement qui sont dédiés à ces conduites parce qu'il faut refaire le fond du corridor une fois la conduite passée. Cela fait, sur l'ensemble, fr. 9'000.-. Concernant les fr. 8'000.- d'appareils, il y a eu des salles de bains qui ont coûté plus cher que ça au niveau des appareils. Fr. 7'000.- concernent celle qui a la baignoire et fr. 8'000.- celle qui a la douche car une cabine de douche coûte plus cher qu'une baignoire.

Monsieur Didier Barth va essayer de tirer ça au maximum mais ce sont des prix établis selon l'expérience acquise. Il y a toujours des imprévus : un radiateur à déplacer, un peu d'électricité, ... mais Monsieur Didier Barth a vraiment essayé d'être assez juste dans ses devis et pense qu'ils seront respectés.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

